DEPARTEMENT DE LA MANCHE
ARRONDISSEMENT D'AVRANCHES
CANTON DE PONTORSON
COMMUNE DE JUILLEY
Tél. 02 33 60 65 17

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 08 SEPTEMBRE 2023

Nombre de conseillers en exercice :14
Nombre de conseillers présents : 12
Nombre de votants : 13

Date de la convocation : 31 août 2023
Date d'affichage : 15 septembre 2023
L'an deux mil vingt-trois, le huit septembre à vingt heures trente minute, le Conseil Municipal de la commune de JUILLEY, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique à la salle de réunion de la mairie, sous la présidence de Monsieur LEQUERTIER Mickaël, Maire de Juilley.

Étaient présents : MM. LEQUERTIER Mickaël, M. GOBÉ Christophe, M. LATRON Guillaume, M. COCMAN Guillaume, Mme DAUGUET Laëtitia, M. TRINCOT Éric (20h45), M. BOUILLET David, M. GAZENGEL Jérôme, Mme LAISNÉ Fabienne, M. PICHOT Mathieu (21h14), M. PSZCZOLKOWSKI Arnaud, Mme BRIAND Élodie(20h50).

Excusés : Mme LEMÉE Colette procuration à M. LEQUERTIER Mickaël
M.PICHOT Mathieu procuration à M. COCMAN Guillaume
Mme LARNAUD Sophie
Absents :

Secrétaire de séance : Mme LAISNÉ Fabienne

Ouverture de la séance : 20 heures 40 minutes

Ordre du jour :

- Délibération tarif de la cantine année scolaire 2023/2024
- Délibération choix de l'entreprise projet aménagement de la traversée du bourg
- Délibération création de l'opération d'investissement travaux de voirie
- Délibération choix de l'entreprise travaux de voirie
- Délibération projet adressage : nomination de voies supplémentaires
- Retrait de la Délibération n° 2023-024 délégation du maire aux adjoints
- Délibération délégation du maire aux adjoints
- Projet cimetière
- Inauguration des locaux de la mairie

- Questions diverses

Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du lundi 10 juillet 2023

Le procès-verbal de la séance du lundi 10 juillet 2023 est lu, aucune remarque n'est apportée.

Délibération n° 2023-037 : Tarif de la cantine année scolaire 2023/2024

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le tarif de la cantine doit être revu pour chaque année scolaire.
Le tarif actuel adopté en 2021 pour un repas à la cantine de Juilley est de 3.60 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **FIXE pour toute l'année scolaire 2023-2024, le prix du repas à la cantine scolaire de JUILLEY à 3.70€.**

Pour : 7+2 **Contre : 2** **Abstention : 1**

Délibération n° 2023-038 : Choix de l'entreprise aménagement de la traversée du bourg

Dans la continuité du projet « aménagement de la traversée du bourg » il est annoncé les propositions tarifaires de différentes entreprises afin d'installer un radar pédagogique route de la Libération à l'entrée de l'agglomération en venant de Poilley.
Le modèle d'un radar pédagogique est aussi présenté en vidéo afin d'observer son fonctionnement.

	ELAN CITÉ	STOP VITESSE	SIGNATURE
Alimentation	SOLAIRE	SOLAIRE	SOLAIRE
Affichage	. Vitesse : en Vert ou Rouge . Message : en Orange Choix du message . Fonction Anti record (à partir de 70)	. Vitesse : en Vert ou Rouge . Message : en Orange Smiley ou message au choix . Fonction Anti record (à partir de 70)	. Vitesse : en Vert ou Rouge . Message : en Orange Smiley ou message au choix . Fonction Anti record (à partir de 70)
Statistique	. Récupérable sur téléphone portable par le biais d'une application. Données transférables sur ordinateur . Statistiques dans les deux sens de circulation	Récupérable sur téléphone portable par le biais d'une application. Données transférables sur ordinateur	. Données récupérées en WIFI . Données récupérées sur téléphone portable : option supplémentaire
Installation (sur poteau exist.)	Par nos soins - simple d'installation (voir vidéo) -	Par nos soins - simple d'installation	Par nos soins - simple d'installation
Batterie	. Alimentée par le panneau solaire (10 jours d'autonomie)	. Alimentée par le panneau solaire	. Alimentée par le panneau solaire
Garantie	2 ans pièces et main d'œuvre	. Le radar : 2 ans – batterie : 6 mois	. Le radar : 2 ans - batterie : pas de garantie
Divers	. Détection vitesse : environ 250 M. . Livraison : une semaine	. Détection vitesse : à environ 200 M. . Livraison : environ 15 jours	. Détection vitesse : Voit. : 120 M. – Cam. : 150 – 200 M. . Livraison : une semaine
Prix	. HT : 1.900 € TTC : 2.280 €	. HT : 2.104 € TTC : 2.524 Eur.	. HT : 3.063,32 Eur. . TTC : 3.675,98 Eur. (dont mat : 239€ HT)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Décide de retenir l'entreprise ELANCITÉ pour un montant total de 2 280 € TTC.**

Pour : 9+2
Contre : 0
Abstention : 1

Délibération n° 2023-039 : Création de l'opération d'investissement travaux de voirie

À l'unanimité des membres présents,

Il est décidé de créer une nouvelle opération en dépenses d'investissement sur l'exercice 2023 intitulé « Voirie », opération N°52.

Choix de l'entreprise travaux de voirie

Trois entreprises ont été sollicité : Potin T.P, Bouteloup et Henry Frères afin d'envisager la réfection de plusieurs voiries :

- Route de la Lunerie (trou en formation)
- Route du Marais (au niveau de la patte d'oie)
- Route du Grand Rouet

L'entreprise Henry Frères serait à privilégier sans la réalisation de la route du Grand Rouet (dont le montant des travaux semble trop élevé).

Les entreprises pourraient-elles alors maintenir les tarifs proposés avec la suppression d'un secteur à réaliser ?
M. GOBÉ se charge donc de contacter de nouveau les entreprises concernées.
D'autres élus évoquent aussi la possibilité de contacter d'autres entreprises afin d'obtenir de nouvelles propositions tarifaires. D'autres, n'envisageraient aucuns travaux de voirie sur cet exercice dans les conditions annoncées.

Il est alors décidé de reporter la décision à la prochaine réunion de conseil municipal.

Délibération n° 2023-040 : Dénomination de voies supplémentaires

Dans la continuité de la délibération N°2023-020 du 21 avril 2023, un ajout de voies supplémentaires est proposé.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- **Autorise** le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- **Décide d'adopter** et de **valider** les dénominations des voies suivantes telles que présentées dans le tableau des voies :

  - Impasse des pommiers

  - Impasse du fumoir

  - Impasse des tonneliers

Monsieur le Maire précise que la prochaine étape du projet adressage sera un travail de terrain afin de constater

la signalisation existante par équipe de 2 ou 3 personnes.
Enfin il est précisé qu'une réunion de présentation en fin d'année auprès des habitants sera organisée afin d'exposer les changements apportés. M.GAZENGEL suggère de proposer deux dates de réunion différentes afin d'accueillir le plus d'habitants possible.

RETRAIT Délibération n° 2023-024 : Délégation du maire aux adjoints

Monsieur le Maire présente un courrier transmis par les services du contrôle de la légalité de la préfecture.
En effet, il est illégal d'attribuer aux adjoints des délégations identiques sans ordre de priorité.
Il est donc demandé de retirer cette délibération.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- **Décide de retirer la délibération n°2023-024 du 26 mai 2023 relative à la délégation du maire aux adjoints et indemnités.**

Délibération n° 2023-041 : Délégation du maire aux adjoints

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des délégations de pouvoir qu'il a attribuées aux adjoints.

Délégation au 1er adjoint, M. GOBÉ Christophe :

- **Finances :** correspondances courantes, en l'absence ou en cas d'empêchement du Maire : mandatement des dépenses inscrites au budget communal et émission des titres de recettes ;
- **Urbanisme** : accusés-réception des dépôts de dossiers de demande de permis de construire, transmission des dossiers aux services instructeurs, demandes de pièces complémentaires aux pétitionnaires, notifications des prorogations de délais d'instruction, en l'absence et en cas d'empêchement du Maire signature des arrêtés accordant les permis de construire, les certificats d'urbanisme et les arrêtés de non-opposition à une déclaration préalable ;
- **Gestion du personnel communal :** organisation et suivi du travail des agents communaux, en l'absence de Monsieur le Maire ordonnancement et mandatement des traitements des agents communaux ;
- **Bâtiments communaux :** gestion de la salle des fêtes ;
- **Cimetière communal :** octroi et reprise des concessions, correspondances dans le cadre de la gestion des concessions.
- **Surveillance de la voirie communale.**
- **Entretien, travaux**

Délégation au 2ème adjoint, M. LATRON Guillaume :

- **Finances :** correspondances courantes, en l'absence ou en cas d'empêchement du Maire et du 1er adjoint mandatement des dépenses inscrites au budget communal et émission des titres de recettes ;
- **Urbanisme :** accusés-réception des dépôts de dossiers de demande de permis de construire, transmission des dossiers aux services instructeurs, demandes de pièces complémentaires aux pétitionnaires, notifications des prorogations de délais d'instruction, en l'absence ou en cas d'empêchement du Maire et du 1er adjoint signature des arrêtés accordant les permis de construire, les certificats d'urbanisme et les arrêtés de non-opposition à une déclaration préalable ;
- **Affaires scolaires :** correspondances courantes avec les parents d'élèves et les autres communes ;
- **Bâtiments communaux :** gestion de la salle des fêtes en l'absence du 1er adjoint ;
- **Cimetière communal :** octroi et reprise des concessions, correspondances dans le cadre de la gestion des concessions en l'absence du 1er adjoint.

<u>Délégation à la 3ème adjointe, Mme LARNAUD Sophie</u> :

- **Finances :** correspondances courantes, en l'absence ou en cas d'empêchement du Maire et du 1er et 2è adjoint mandatement des dépenses inscrites au budget communal et émission des titres de recettes ;
- **Urbanisme :** accusés-réception des dépôts de dossiers de demande de permis de construire, transmission des dossiers aux services instructeurs, demandes de pièces complémentaires aux pétitionnaires, notifications des prorogations de délais d'instruction, en l'absence ou en cas d'empêchement du Maire, du 1er adjoint et du 2ème adjoint signature des arrêtés accordant les permis de construire, les certificats d'urbanisme et les arrêtés de non-opposition à une déclaration préalable ;
- **Bâtiments communaux :** gestion de la salle des fêtes en l'absence du 1er et du 2ème adjoint ;
- **Affaires culturelles et sportifs :** correspondances courantes avec les associations culturelles et sportives de la commune.
- **Vie associative, jeunesse**
- **Communication, Site Internet**

Enfin, il est précisé que l'indemnité des élus votée lors de la délibération n°2020-013 du 10 juillet 2020 est maintenue au même taux soit 10.7 % de l'indice brut terminal de la fonction publique pour les trois adjoints.

Pour : 9+2
Contre : 0
Abstention : 1

Projet Cimetière

L'extension du columbarium est mise en place depuis la fin du mois d'août.
Le terrain envisagé pour la création d'un nouveau cimetière fera l'objet d'une rencontre en mairie avec Messieurs Morel (propriétaire) et Lericolais (exploitant) le vendredi 22 septembre prochain.

Inauguration des locaux de la mairie

Celle-ci se déroulera le samedi 30 septembre prochain à partir de 11h00. Monsieur le Préfet de la Manche fait partie des personnalités qui seront présentes. Le déroulement prévu est :
-11h : visite des locaux -11h30 – 11h45 : Inauguration avec découpe du ruban, discours - 12h30-12h45 : vin d'honneur.
La préparation est mise en place débutera le vendredi après-midi puis le samedi avec la préparation de petits fours à partir de 8h à la salle polyvalente.

QUESTIONS DIVERSES

<u>Rentrée des classes</u> : l'école de Juilley comptabilise 68 élèves pour cette rentrée de septembre 2023.
L'organisation de la garderie le soir est modifiée. En effet, celle-ci devient payante à partir de 16h45.
Dorénavant, deux agents se partagent la surveillance de la cour de 16h30 à 16h45.

<u>Travaux cour de la mairie</u> : Ils débuteront lundi 11 septembre pour une durée d'environ une semaine.

<u>Commission cimetière</u> : la prochaine réunion se déroulera le samedi 07 octobre 2023 à 9h30 à la mairie.

<u>Achat terrain et bâtiment Leresteux</u> : le rendez-vous chez le notaire pour la signature est prévu le jeudi 14 septembre à 10h à Granville.

<u>Elections sénatoriales</u> : elles se dérouleront le dimanche 24 septembre prochain à Saint-Lô où se rendront M. TRINCOT, Mme LEMÉE et M. LEQUERTIER.

La prochaine réunion de conseil municipal se déroulera le vendredi 13 octobre 2023 à 20h30.

RAPPEL DES DÉLIBÉRATIONS PRISES

Délibération n° 2023-037 : Tarif de la cantine année scolaire 2023/2024

Délibération n° 2023-038 : Choix de l'entreprise aménagement de la traversée du bourg

Délibération n° 2023-039 : Création de l'opération d'investissement travaux de voirie

Délibération n° 2023-040 : Dénomination de voies supplémentaires

Retrait de la Délibération n° 2023-020 : Délégation du maire aux adjoints

Délibération n° 2023-041 : Délégation du maire aux adjoints

Clôture de la séance : l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30

Le Maire **Le Secrétaire de Séance**